

Appendix  
(C.)  
3d Febr.

a great eventual saving will arise from immediate Repairs being made, when needful, in preference to delay; as the Water when found percolating through a Bank raised above the level of the original Soil, would otherwise rapidly increase an opening, however small at first, and soon make a Breach. The Passage of the Little Lake or River Saint Pierre across the Course of the Canal cannot be avoided, and must every Spring be a source of danger to the Banks, and of Expense in their Repairs, which no art can thoroughly guard against, as no Tunnel for its Passage under the Canal could possibly have been made of a magnitude to deliver at once the quantity of Water which collects in the low Grounds between the Cotes Saint Pierre and Saint Paul at the breaking up of the Winter. The Tunnel is Five Feet Diameter.

In the Summer so many repairs to the Banks became necessary, as to lead the Commissioners to doubt whether the Leakage was not in some cases occasioned by Water Rats, some of them having been seen, and the external appearances resembled what they are capable of.

In places where there had been deep cutting the Earth removed was necessarily deposited so high above the Towing Path on one side, and the Berm on the other, as to require very considerable Labour and Expense to prevent the Rains from washing much of that Earth into the Canal, and thereby impeding its Navigation; also that Path required in many places to be covered with broken Stone, which operation is not yet completed.

A practical advantage was found to be attainable by changing the Towing Path from Lock No. 4, downward, to the South East side instead of the North West; and for that reason, and further with a prospective view to the great increase of Navigation upon the Canal, it was considered proper to acquire sufficient ground for the convenience thereof. The Commissioners accordingly took possession of a part of the Common on the South East side, of sufficient Width for future purposes.

The Fences have been a source of heavy, but unavoidable Expense, as the injury done to the Banks by Cattle before they were made has been very great. Fences of the ordinary kind near to the Town are so liable to be carried off in the Winter by poor People, for Firewood, that the Commissioners, after due consideration, were of opinion that a Railing of Cedar upon a more durable Plan, would obviate that risk, and, in the end, prove more economical. They therefore have had erected a very strong and neat Railing along the North West side, from the Banks above the Canal Wharf up to the Bridge of the Lower La Chine Road, which, besides being ornamental, will protect the Canal, and allow of an excellent Public Walk in Summer. Trees are here planted, which, if they succeed, will add to the appearance and form a shelter from the Sun. These Trees have been procured and planted by a voluntary Contribution from individuals.

The fencing through the Saint Gabriel Farm, that is to say, the half thereof to which the Canal is considered by the Commissioners as liable, has been executed by the Reverend Clergy of the Seminary, according to an Agreement made with them, and the Money for so doing is paid; they are bound to keep the same in repair in future at a rate which, added to an allowance for the Rent of the Ground occupied there by the Canal, will form an annual Burden, chargeable upon the Tolls.

The Commissioners contracted for making a substantial permanent Fence of Cedar from the Farm Saint Gabriel to the Côte Saint Paul Locks, which they trust will last many years, but no person would permanently undertake to make the Repairs.

The Fences before made by the Commissioners from the Côte Saint Paul to LaChine were of the ordinary kind, and have received considerable injury by being broken down or carried off in many places. These they contracted to have replaced and kept in repair for Five Years for an annual Sum, but none would undertake for a longer period.

The Commissioners have had to defend many Suits for injury alleged to have been done by Water from the Canal, in one of which, in the Superior Term, Judgement has been given for about a third part of the Claim, which, with the Costs, have been satisfied; others are still in litigation. Some Judgements have also been rendered in the Inferior Terms. They have considered it their duty to resist such Claims, seeing a disposition in the parties to throw upon the Canal what it was in their own power to remedy, by clearing out the River Saint Pierre through its whole length. The Commissioners last Year shewed them an Example of the good effects which would result from so doing, by clearing out the lower part of that River, to which one Farmer only contributed; and such is the obstinacy of the others, that they are opposing an Action instituted to compel them to bear their proportion of a general clearing of that River, which will cost in Law Expenses to each of them threefold the Contributions which they respectively would have incurred to effect an object in itself so

évident, c'est que l'on fera éventuellement une grande épargne, en faisant immédiatement les réparations qui deviendront nécessaires, plutôt que d'attendre; vu qu'autrement, dès que l'eau se feroit fait jour à travers une rive élevée au-dessus de la surface naturelle du sol, elle feroit une ouverture qui, quelque petite qu'elle fût d'abord, deviendroit bientôt une brèche. On ne peut éviter de laisser passer le petit Lac, ou la petite Rivière Saint Pierre par le cours du Canal, et il doit être tout le Printemps une source de danger pour les bords et de frais pour leur réparations, à laquelle l'art ne pourroit obvier, vu qu'il n'étoit pas possible de pratiquer pour son passage sous le Canal un tuyau ou l'entonnoir d'une assez grande capacité pour laisser passer à la fois la quantité d'eau qui s'amassee dans les terrains bas entre les Côte Saint Pierre et Saint Paul, à la fin de l'Hiver. L'entonnoir est de cinq pieds de diamètre.

Dans l'Eté, il y eut tant de Réparations à faire aux Bords du Canal, que les Commissaires furent portés à croire que le flottage avoit pu être occasionné en quelques endroits par des Rats d'Eau, quelques-uns de ces Animaux y ayant été vus, et les apparences extérieures ressemblant à ce qu'ils peuvent produire.

Dans les endroits où l'on avoit creusé profondément, la terre fut nécessairement déposée si haut au-dessus de la Route de Tourage, d'un côté, et du Berme de l'autre, qu'il a fallu beaucoup de travail et de frais pour empêcher que la pluie ne fit tomber une grande partie de cette terre dans le Canal, et ne gênât par là la Navigation; il fallut aussi en plusieurs endroits couvrir cette route de pierres concassées, opération qui n'est pas encore achevée.

On a trouvé qu'on obtiendroit un avantage dans la pratique en transportant la Route de Tourage depuis l'Ecluse No. 4, en descendant, du côté du Nord Ouest à celui du Sud-Est, et pour cette raison, et de plus dans la vue d'augmenter considérablement la Navigation du Canal, on a jugé à propos d'acquérir autant de Terrain qu'il en falloit pour la rendre commode, et en conséquence les Commissaires ont pris possession d'une partie de la Commune du côté du Sud-Est, d'assez de largeur pour servir à d'autres fins.

Les Clôtures ont été une source de Frais considérables et inévitables, attendu que le tort fait aux Bords du Canal par les Animaux, avant qu'elles fussent faites, a été très-grand. Les Clôtures ordinaires près de la Ville sont si sujettes à être enlevées par des Gens Pauvres pendant l'Hiver, pour Bois de Chauffage, que les Commissaires, après due considération, ont été d'opinion qu'une Clôture de Cèdre en claire-voie sur un plan durable, obvieroit à ce risque et se trouveroit à la fin moins coûteuse: ils ont donc fait faire une Clôture très-forte et élégante le long du côté du Nord-Ouest depuis le Rivage au-dessus du Quai du Canal jusqu'au Pont du Chemin de la Rivière Saint Pierre, laquelle, outre qu'elle protégera le Canal, sera un ornement et procurera une excellente Promenade publique durant l'Eté. Il y a été planté des Arbres qui, s'ils réussissent, ajouteront à l'apparence et mettront à l'abri du Soleil. Ces Arbres ont été fournis et plantés gratis par des particuliers.

La Clôture sur la Ferme de Saint Gabriel, c'est-à-dire, la moitié d'icelle à laquelle les Commissaires regardent le Canal comme assujetti, a été faite par les Messieurs du Séminaire, d'après un arrangement fait avec eux, et l'argent pour la faire a été payé, ils sont tenus de la tenir en bon état à l'avenir, à un taux qui, ajouté à la Rente pour le terrain qui y est occupé par le Canal, formera une somme annuelle, payable à même les Péages.

Les Commissaires ont fait marché pour une Clôture de Cèdre permanente et solide depuis la Terre de Saint Gabriel jusqu'aux Ecluses de la Côte Saint Paul, qui durera, comme ils l'espèrent, plusieurs années; mais personne n'a voulu entreprendre de la réparer permanentement.

Les Clôtures que les Commissaires avoient fait faire précédemment depuis la Côte Saint Paul jusqu'à La Chine, étoient de l'espèce commune, et elles ont été beaucoup endommagées, ayant été brisées ou enlevées en plusieurs endroits. Ils ont contracté pour les rétablir et tenir en bon état pendant cinq ans, moyennant une somme annuelle, mais personne n'a voulu s'engager à les réparer pendant un plus long espace de tems.

Les Commissaires ont eu à soutenir comme Défendeurs plusieurs Procès pour Dommages qu'on prétendoit avoir été causés par l'eau du Canal, dans l'un desquels, au Terme Supérieur, il a été rendu Jugement pour environ un tiers de la demande, auquel, ainsi qu'aux frais, il a été satisfait. D'autres sont encore pendans. Il a aussi été rendu plusieurs Jugemens pour de petites Sommes au Térme Inférieur. Ils ont cru qu'il étoit de leur devoir de résister à ces prétentions, voyant dans les parties une disposition à rejeter sur le Canal ce à quoi il étoit en leur pouvoir de remédier, en nettoyant la Petite Rivière Saint Pierre dans toute sa longueur. L'année dernière les Commissaires leur ont offert un exemple des bons effets qui en résulteroient en nettoyant le Bas de cette Rivière, un seul Cultivateur y a contribué, et l'opiniâtreté des autres est telle qu'ils plaident comme Défendeurs, dans une Action intentée pour les forcer à porter proportionnellement les frais du nettoyement de ladite Rivière, ce qui coûtera à chacun d'eux en frais de procès trois fois plus que

Appendice  
(C.)  
Se. Févr.